



Licenciment et prime de depart

Par **domi_old**, le 11/10/2007 à 14:00

je suis dans une société d'une trentaine de personnes et nous sommes appelés à fermer .
je suis embauché depuis 7 ans et après un entretien rapide avec le nouveau directeur
arrivé depuis le 09/10/07 il m'a été clairement dit que je pouvais partir moyennant une
indemnité qui sera négociable .

le problème c'est que je ne sais pas du tout à combien je peux prétendre ! mon salaire brut est
de 1200 euros et je suis reconnu travailleur handicapé par la cotorep avec un poste aménagé
et fait partie du CHSCT.

vaut-il mieux partir de suite car il m'a été dit que cette proposition ne sera pas renouvelée, et
à combien